



Histo-Généalogie



Mosset en 1806 - Le bicentenaire

Le crime. Qui est coupable ?

Défricheur ? Donc coupable ?

Dans son rapport, le substitut observe le 11 août 1806 que depuis la révolution, divers individus de Mosset, se permettent de faire des défrichements dans les forêts. Monsieur d'**Aguilar**, étant rentré aux droits de son père, voulait tâcher d'arrêter ces entreprises. Ces malfaisants ne discontinuaient de dévaster les dites forêts, en les défrichant. Il fit dresser, par ces mêmes gardes bois assassinés, divers procès verbaux contre plusieurs individus de Mosset qui ne voulaient cesser leurs entreprises, qui se trouvent poursuivis pour raison de ce délit et d'autres pour raison des injures et menaces faites aux dits gardes dans l'exercice de leurs fonctions.

La rumeur publique est que ceux qui se trouvaient poursuivis en justice sont les auteurs et complices de ce délit d'assassinat du 21 juillet dernier.

Dans la liste des délits forestiers en 1806, on note les jugements récents suivants :

- Le 7 juillet 1806 contre **Michel Alzeu**,
- Le 4 juillet 1806 contre **Jacques Blanquer**,
- Le 18 juillet 1806 contre **François Bonamich**.

Pour éviter qu'on n'applique la peine portée par la loi du 10 vendémiaire an IV à la commune de Mosset, on transporta leurs cadavres au terroir d'**Urbanya**¹.

On prétend en plus que certains de ces suspects auraient affirmé que les gardes ne verraient pas la fin de l'été.

Premières arrestations

Cette liste des dernières personnes jugées en juillet est la base des premières investigations policières. **Michel Alzeu** est introuvable, mais dès le 2 août, et donc avant la découverte des corps, **Jacques Blanquer** et **François Bonamich** sont arrêtés et conduits à Prades.

Pendant le transfert, évidemment à pied, ils passent devant la propriété **Riqué** à Catllar, escortés par les gendarmes. **Bonamich** entend **Marguerite Fabre**, la fille du garde, lui crier :

- Mon père est mort, vous avez bien tenu parole. **Bonamich** ne répondit rien et son visage devint très noir.



Prison de Prades

Les deux hommes sont remis à qui de droit et incarcérés à la prison de Prades. Elle est située dans la rue du Palais de Justice à l'angle de l'actuelle rue de Verdun qui prolonge la rue du Poids de la Farine.

Il y aura en août 1806 d'autres arrestations mais sans incarcération. Le 19 août, les gendarmes procèdent à 3 interpellations soit disant pour délit de parjure. Tout d'abord les deux gardes champêtres de Mosset : **Julien Prats** [1747 - 1839] et **François Dellach** [1756 - 1820] puis le bouvier du **Caillau Jean Moné**. Ils sont immédiatement remis en liberté... Un mois après la disparition des gardes, seuls **Blanquer** et **Bonamich** sont sous les verrous.

Interrogatoire de Jacques Blanquer

Dès son arrestation **Jacques Blanquer** avait déclaré son innocence : *Le 19 je me blessai à la jambe d'un coup de hache. Le lendemain dimanche, cette blessure avait pris un caractère si grave que je ne fus qu'à la messe. Je demurai chez moi pendant 9 jours à cause de ma blessure .Le*

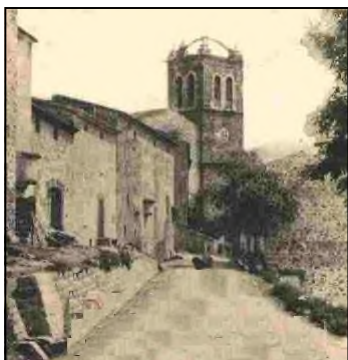


21 juillet j'étais toute la journée chez moi sans sortir. Je ne fis que sortir au devant de ma porte où je restai assis, environ une heure, respirer le frais. Ce jour-là je ne fus pas loué par **Pierre Respaut**, car je ne pouvais pas travailler¹.

Mais la gendarmerie aurait des indices selon lesquels **Blanquer** aurait été vu se promener dans Mosset la veille de l'assassinat. Il est donc maintenu en prison.

Interrogatoire de François Bonamich

Il a lui aussi un alibi : *Le matin du 21 juillet, j'étais à la montagne au lieu dit Ladou, à un de mes prés, où j'ai travaillé jusqu'à 6 heures du soir. Je me rendis directement à Mosset et j'y arrivai qu'il était encore grand jour au moment où on sonnait l'ave maria.*



*Du matin au soir 5 heures, je ne vis qu'un homme surnommé Descordat dont le nom est je crois, **Joseph Cantié** [1756-1824] de Mosset qui me proposa d'aller avec lui à Mosset. Je lui répondis qu'il était encore de bonne heure mais que je ne tarderai pas, voulant avant de partir mettre l'eau à mon pré. Je revins à Mosset. Je trouvai en chemin plusieurs personnes dont je ne me rappelle pas le nom¹.*

Lui aussi est maintenu sous les verrous. Il n'y a pas trace de recherches de personnes qui pourraient confirmer ou infirmer ces déclarations. *Descordat* aurait pu être questionné. La confiance accordée aux déclarations des mossétans était-elle limitée ? L'instruction favorisait-elle la charge au détriment de la décharge ?

Il est vrai que les prévenus n'ont pas choisi d'avocat et que les juges sont soumis à la pression gouvernementale. L'enquête est non seulement suivie avec attention à Perpignan par le Préfet, mais aussi à Paris par le Ministre de la Police. Le préfet du département informe le Ministre de la Police qui exige le 25 août 1806 de tout mettre en œuvre pour arrêter les coupables dans les termes suivants : *Vous m'avez informé par votre lettre du 8 de ce mois de l'assassinat de deux gardes forestiers de M. d'Aguilar dans le territoire de la commune d'Urbanya et de l'arrestation de deux individus présumés coupables de ce crime.*

Vous sentez combien il est important qu'un délit

de cette nature ne soit pas impuni. Je vous recommande fortement de ne rien négliger pour livrer les auteurs à la vengeance des lois.

Veillez bien faire continuer jusqu'à ce qu'ils soient arrêtés, les perquisitions les plus rigoureuses et m'instruire de leurs résultats².

Qui est Jacques Blanquer ?

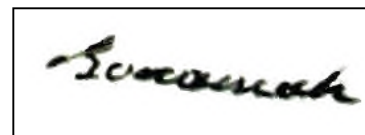
Surnommé *Arenet* il a 29 ans. D'une taille de 5 pieds, 1 pouce et 6 lignes soit 1,66m sa fiche signalétique nous fait savoir qu'il a les yeux bleus, le nez aquilin, la bouche grande, le visage ovale et le menton pointu¹. Il n'est jamais allé à l'école comme la grande majorité de ses contemporains et donc ne sait pas signer.

Il descend d'une famille de voituriers originaires de Fontpédrouse, installée à Mosset à la fin du XVII^e siècle.

Il est le fils de **Martin Blanquer** décédé et de **Marguerite Bonamich** âgée de 69 ans ; cette dernière est la demi-sœur de **François Bonamich**, le codétenu qui est donc son demi oncle. Il a épousé **Marie Rousse** [sœur de **Jean Rousse** maréchal ferrant]. Il a deux enfants en bas âge.

On a vu qu'il habitait aux *Cabanots* à l'actuel numéro 3. Il a reçu cette maison et le patus attendant de son père ainsi qu'un champ dit *lo camp de les senyores* de 18 ares à *Come Gelada* [entre le château et la muraille] et un autre champ près du lieu dit *La mort de Scipion*. Le partage de l'héritage avec sa sœur **Marie** épouse **Julia** a nécessité une décision de justice par laquelle il a été condamné aux dépens³.

Jacques Blanquer est un journalier disposant donc d'un modeste patrimoine immobilier. Son incarcération conduit à la vente de ses biens au bénéfice de sa femme, ce qui permit au maire **Isidore Lavila**, le 12 janvier 1807, de le déclarer en état d'indigence.



François Bonamich

Qui est François Bonamich ?

Il est plus jeune, il n'a que 22 ans. D'une taille de 5 pieds, 1 pouce soit 1,65m, il a les yeux roux, le nez ordinaire, la bouche moyenne, le visage ovale marqué par la petite vérole et le menton pointu¹. Lui aussi n'est jamais allé à l'école, mais il sait signer.

Il est le fils de **Mathieu Bonamich** qu'il n'a pas connu et de **Thérèse Basset** de Ria. Son père **Mathieu** est connu des lecteurs de J.J. **Ruffian-dis** lorsqu'il révèle *une curieuse anecdote* selon

laquelle de retour de Paris au début de la Révolution **Mathieu Bonamich** aurait, sans être inquiété, affronté d'**Aguilar** remontant à pied de l'église au château. Nous avons montré dans un précédent JDM que cette histoire est très probablement totalement inexacte sous cette forme.

Il est journalier, célibataire et a 4 sœurs dont l'aînée **Marguerite** est la mère de **Jacques Blanquer**, son compagnon d'infortune. Le maire **Isidore Lavila** le déclarera lui aussi le 8 avril 1807 en état d'indigence : *Ne possède aucune propriété foncière et il ne jouit d'aucune fortune mobilière.*

Les fugitifs

Aux investigations de la gendarmerie suivent les interrogatoires devant François Pallares, juge au tribunal de première instance à Prades et Directeur du Jury d'Accusation, rôle qui correspond en 2006 à celui du juge d'instruction. Ces interrogatoires, quasi journaliers du 19 au 25 août, se poursuivent jusqu'à la fin septembre. Une quarantaine de personnes de Mosset, d'Urbanya et aussi de Marquixanes seront convoquées. Elles comparaitront à Prades et recevront une indemnité variable selon le lieu de domicile : 2 francs pour Marquixanes, 5 pour Urbanya et 4 pour Mosset. On peut remarquer que financièrement la convocation à Prades est intéressante ; on a vu dans le JDM N°48, page 27 que le maire percevait la même somme pour une journée à Prades et qu'un journalier était payé 1 franc par jour

Lors de l'arrestation des défricheurs suspects, le 2 août, **Michel Alzeu** aurait dû être conduit à Prades en même temps que les deux premiers prisonniers. Mais lui prend le maquis et reste insaisissable. Le fait de se dérober le rend évidemment rapidement suspect numéro 1 et ceci d'autant plus que les **Cortie** ne pourront cacher longtemps qu'il a été leur indicateur.

Il y avait pour les coupables deux stratégies possibles : soit, comme **Blanquer** et **Bonamich**, se laisser arrêter et présenter un alibi crédible les couvrant pour la soirée du 21 juillet, soit, comme le fait **Alzeu**, fuir et par exemple passer en Espagne pour attendre les 20 ans au delà desquels il y a prescription. Nous verrons que les autres suspects ont agi comme **Alzeu**. Ils ont pris le maquis, mais ils ont donné localement des indications qui sont arrivées aux oreilles des gendarmes.

Sont tout d'abord suspects tous ceux qui ont été verbalisés, nous l'avons vu. Il y a ensuite ceux

qui avaient menacé les gardes et ce sont parfois les mêmes. Par exemple **Pierre Respaut** dit *Pere Ferrer* qui, selon **Mathieu Bixareil**, avait tenu en juillet des propos agressifs : *les gardes ne passeront pas l'été, il leur arrivera quelque accident.*

Dominique Laplace, brassier âgé de 42 ans, fait une importante déclaration : *Le 20 juillet, dimanche, vers les 9 heures du soir il était au ruisseau de la ville avec Pierre Respaut pour faire conduire l'eau à une propriété du sieur Pompidor qui la lui avait louée. Michel Alzeu et Etienne Radondi dit Fouzade étant survenus, Alzeu s'adressa à Respaut et lui dit :*

- Irons- nous faire cette patrouille ce soir ?

Respaut ne répondit pas et Michel Alzeu se retira de suite. Etienne Radondi arrosa son jardin et se retira pareillement. Vers minuit Pierre Respaut lui dit :

- J'ai 5 ou 6 personnes louées pour travailler pour mon compte demain à Ladou Je dois par conséquent être matinal.

Il se retira.

Première conclusion, le 21 juillet **Pierre Respaut** était à *Ladou* avec **Michel Alzeu** et **Etienne Radondi**.

Le 30-08-1806 **Joseph Cortie Verges** dit *Panxe* 48 ans¹, que nous connaissons, est assigné pour comparaître devant le juge. Sa déclaration est déterminante : *Lundi dernier au matin, soit le 25 août, Etienne Radondi le pria par l'entremise de son frère Vincent Radondi [1774-1854] de vouloir bien se rendre chez lui, ayant quelque chose d'essentiel à lui communiquer.*

Il se rendit alors avec le dit Vincent Radondi chez Monsieur Porteil où il trouva Etienne Radondi qui l'attendait. Celui-ci lui dit qu'on voulait l'englober dans l'assassinat qui a été effectué sur les gardes forestiers et qu'il n'en était nullement complice. Il voulait lui raconter, avec la plus exacte vérité comment cette affaire s'était passée : le lundi 21 juillet à 6 heures un quart de l'après-midi, il faisait des sabots à la forêt de Mosset à la partie dite le sommet de Ladou.

En ce moment passèrent auprès de lui les deux gardes forestiers Serrat et Fabre avec lesquels il causa un moment. Étant dépassé à une distance d'une cinquantaine de pas Jacques Blanquer dit Arenet [1777-1820] s'avança avec précipitation



vers **Gaudérique Fabre**. L'ayant couché en joue, celui-ci lui dit

- Arrête !

et **Blanquer** répondit

- Tu ne me fais pas peur avec ton arme !

Il se saisit à l'instant du fusil de **Fabre**, le poussa, le fit tomber à terre et lui donna un coup de [crosse de] fusil sur la tête. **Fabre** resta mort.

Il courut de suite armé du même fusil vers **Jean Serrat**. Lui en déchargea [donna] un coup sur la tête et l'étendit par terre. **Serrat** appelait **Etienne** et criait au secours. **Blanquer** l'acheva alors à coups de crosses de fusil. **Radondi** voulait courir pour porter secours à **Jean Serrat** mais il s'embarrassa dans les cordes de son âne et n'arriva sur les lieux que lorsque **Serrat** eut expiré. Il dit à **Jacques Blanquer** :

- Malheureux ! Qu'as-tu fait ? Il ne fallait pas donner la mort à ces gens-là !

Blanquer lui répondit :

- Tu devrais bien m'aider pour les enterrer.

Ce à quoi **Radondi** se refusa et se retira à Mosset. Il vit dans les environs **Michel Alzeu** et **Pierre Respaut** à une certaine distance de l'endroit où le meurtre avait eu lieu.

Le même jour, vers les 8 heures du soir, il [Panxe] se rendit, sur l'invitation du même **Etienne Radondi**, chez le Sieur **Porteil** où le dit **Etienne Radondi** répéta la même déclaration en présence de **Vincent Radondi** et de **Joseph Estève menuisier**, [beau-frère d'Etienne].

Dans sa déclaration du 4 août 1806, le frère **Vincent Radondi** affirmera qu'il n'avait rien entendu. Curieusement le Sieur **Porteil** mentionné n'est jamais interrogé. Quel rôle a-t-il joué ? A noter un **Porteil Etienne** [1746-1808] ancien curé jureur, qui est oncle et parrain d'**Etienne Radondi**.

En résumé, **Radondi** fait porter toute la responsabilité à **Blanquer** et se défend de toute implication. Il innocent aussi **Alzeu** et **Pierre Respaut**. Il informe **Joseph Cortie**, car il sait que les **Cortie** ont été les indicateurs les plus actifs des enquêteurs¹.

Deuxième conclusion, **Etienne Radondi** a participé au meurtre avec **Alzeu** et **Respaut**, mais le seul assassin serait **Blanquer**.

Une autre version est racontée à **Pierre Sobra** huissier sur la place de Prades, le lundi 24 août par **Joseph Terrals**, mais en présence de **Joseph Estève** menuisier, beau-frère d'**Etienne Radondi**. Elle se différencie de la précédente en ce que : Ce n'est pas **Blanquer** mais au contraire **Etienne Radondi** qui donna les coups mortels à **Fabre**.

Cette même version est rapportée par **Jacques Vila** 32 ans qui la tient de **Michel Alzeu** rencontré le 28 août dans Mosset vers les 10 heures du soir et aussi par **Sébastien Bazinet** négociant âgé de 29 ans qui, aux environs d'Arboussols, rencontra le même **Alzeu** accompagné de **Joseph Soler** fils aîné qui se cache lui aussi dans les montagnes. Selon eux tous sont responsables de la mort de **Fabre** et **Serrat** mourant fut achevé par



Prison de Perpignan - Rue Derroja

Radondi.

Troisième conclusion, 6 personnes sont susceptibles d'avoir participé au meurtre : **Blanquer**, **Bonamich**, **Respaut**, **Alzeu**, **Radondi** et **Soler**. **Radondi** et **Blanquer** seraient les meurtriers. **Bonamich** n'est toujours pas cité.

Les gendarmes ne pouvant les contacter, les 4 fugitifs font l'objet d'une convocation en bonne et due forme le **25 août**. Ils ne se présentent pas. Eux aussi ont pris le maquis.

A la mi-octobre le dossier est bouclé par le juge de Prades : 6 suspects sont identifiés dont 4 en fuite et deux sous les verrous. Bien que les deux prisonniers aient toujours nié, les faits semblent établis et la fuite des autres les condamne. L'acte d'accusation est rédigé. Les deux emprisonnés passent de la prison de Prades à la maison de justice du tribunal criminel de Perpignan. Elle se trouvait à l'actuelle rue Derroja.

A suivre...

Jean Parès

Références

- 1 - ADPO 2U191
- 2 - ADPO OP2271
- 3 - ADPO 3E23/61